

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2019

**PRESENTS** : Mme Laurence DUMAS, MM. Serge CHARLERON, Jean DUROUX, Jean-Pierre LALLET, Patrick DUCLAUX, Philippe DAYMARD, Hubert MIERMONT, Sébastien LAFARGE

**ABSENTES EXCUSEES** : Mmes BREUIL Nicole et PAGET Paulette

### ORDRE DU JOUR

- **Résultat de consultation pour passage caméra dans le Bourg** : Après consultation de plusieurs entreprises, le devis de l'entreprise POTE ASSAINISSEMENT a été retenu pour un montant de 3 850,55 € TTC afin de parfaire la connaissance des réseaux d'assainissement avant le début des travaux d'aménagement du Bourg.
- **Autorisation pour coupe de bois 2020** : L'ONF (Office National des Forêts) assure la gestion de la forêt communale depuis de nombreuses années. Ils préconisent une coupe de bois d'une parcelle appartenant à la forêt sectionnelle de Polprat pour l'année 2020 : accord est donné en ce sens.
- **Choix de la compagnie de transport scolaire pour 2019-2020** : La municipalité décide de prendre en charge les sorties USEP dans le cadre de l'année scolaire 2019-2020 et retient le devis des Cars de la Xaintrie. Pour rappel, les sorties piscine et médiathèque sont désormais prises en charge par la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne.
- **Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne – Transfert de la compétence pour les Tours de Merle** : Reconnu comme site touristique majeur de la Corrèze, les Tours de Merle font partie des richesses du patrimoine de local. Il importe de rappeler que la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne possède une compétence d'entretien, d'aménagement et de gestion de certains équipements touristiques ; ainsi, après avis du Conseil Communautaire, accord est donné pour transférer à la Communauté de Communes XVD la gestion des Tours de Merle à partir du 01er janvier 2020.
- **Réflexion au sujet de la garderie de l'école** : Madame le Maire présente la demande de parents d'élèves élus, formulée en Conseil d'école le 17 octobre 2019, au sujet de la garderie scolaire : ils souhaiteraient que la garderie de l'école soit mise en place à partir de 8h00 (et non plus 8h30), en raison du besoin de faire garder les enfants plus tôt pour des motifs professionnels essentiellement. Après réflexion, le Conseil Municipal accepte cette proposition et décide de mettre en place cette organisation à partir du 12 novembre 2019, au tarif de 20 € par mois et par enfant, quel'en soit la fréquentation.
- **Acquisition d'une vitrine d'affichage pour le cimetière** : Une cartographie du cimetière avec identification des concessionnaires a été élaborée par la société ACTIUM : il importe d'acquérir une vitrine d'affichage avant de la mettre en place. Le devis de la société SEDI est accepté pour un montant de 650,40 € TTC.
- **Service d'Assainissement Non Collectif (ANC)** : Madame le Maire présente un règlement de service, proposé par le CPIE de la Corrèze, qui est adopté à l'unanimité. Ensuite il convient de redélibérer sur les tarifs de ces contrôles d'ANC, du fait de la suppression totale des aides de l'Agence de l'Eau :
  - Contrôle de bon fonctionnement des installations existantes (réalisé tous les 6 ans) : 57,75 € TTC dont 25 € à la charge de l'utilisateur

- Contrôle des installations existantes lors d'une vente : 77 € TTC dont la totalité sera refacturée à l'utilisateur

- Contrôle des installations neuves : 198 € TTC dont la totalité sera refacturée à l'utilisateur.

▪ **Assainissement Collectif (AC) :** Madame le Maire donne lecture d'une proposition de règlement de service pour le service de l'Assainissement Collectif. Accord est donné pour sa mise en place. Il est consultable par toute personne qui en fera la demande.

De plus, il a été décidé que pour tout nouveau branchement sur le réseau collectif, une participation à hauteur de 50 % HT des travaux sera demandée aux particuliers.

▪ **Travaux d'éclairage public dans le Bourg et au Lotissement :** En prévision des travaux d'aménagement du Bourg, une étude a été menée par la Fédération d'Electrification de la Corrèze, en collaboration avec le BE DEJANTE, concernant la réhabilitation de l'éclairage public. Il importe de mettre en exergue que le Syndicat Intercommunal d'Electrification de Saint Privat prendra en charge 50% des dépenses relatives à cette opération. Ainsi le coût pour la Commune s'élèvera à 3 475,45 € HT pour le Lotissement et 10 970,14 € pour la partie Bourg : accord est donné en ce sens.

▪ **Petits travaux de menuiserie :** Le devis de l'entreprise MAGNE Mickaël de RILHAC XAINTRIE est accepté pour un montant de 1 303,38 € TTC concernant le remplacement d'un portail entre la mairie et la propriété GOUNEL ainsi que pour le remplacement de fenêtres au stade communal.

▪ **Questions diverses :**

- Suite à l'incendie du site d'incinération des déchets à Rosier d'Egletons cet été, la campagne de ramassage des encombrants (gérée par la Communauté de Communes) est suspendue pour l'automne 2019. Le Conseil Municipal souhaite consulter des entreprises privées afin d'assurer tout de même ce service pour la population.

*L'ensemble des délibérations peut être consulté à la mairie.*

**Le Maire,  
Laurence DUMAS**